

Commune d'ÉPINEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 09 mars 2026

Délibération n° 07-2026

Séance du 09 mars 2026

Date de convocation :
27 février 2026
Date d'affichage :
27 février 2026Nombre
de conseillers en exercice 12
de présents 7
de votants 9

L'an deux mil vingt-six, le neuf mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Françoise SAVIE EUSTACHE, Maire.

PRESENTS Mesdames Françoise SAVIE EUSTACHE, Maryline JOUVEY, Messieurs Alain BŒUF, Michel LAPORTE, Georges LARCHER, Didier NOUVELOT, Claude REGNIER**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :**

Frédéric CHAUVEAU (pouvoir à Françoise SAVIE EUSTACHE, Gilles GUILLEMETTE (pouvoir à Alain BŒUF)

Objet : Taxes locales**Rapporteur : Madame SAVIE EUSTACHE**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

DÉCIDE d'appliquer pour 2026 les taux suivants :

Taxes	Taux votés 2025	Taux votés 2026
Foncière (bâti)	38.07 %	38.07 %
Foncière (non bâti)	39.93 %	39.93 %
Habitation	17.60 %	17.60 %

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire

Madame Françoise SAVIE EUSTACHE

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente
délibération, qui a été transmise en
Sous- Préfecture le _____
et affichée le _____

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le



ID : 089-218901536-20260309-07_2026-DE